

Le 14/09/2012

Convocation du Conseil municipal adressée individuellement par écrit à chacun des membres pour la réunion du 25 septembre 2012, à la mairie.

Le Maire

Séance du 25 septembre 2012

L'an deux mil douze, le vingt cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de St Christophe-sur-le-Nais en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean POUSSIN, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. POUSSIN J., MANSO P., BÉDARD D., MEUNIER, J.-J., GUÉRIN T., REFFAY C., HERVET GARCIA T., RULLON J.-M., LARUS P, OGER F BROCHERIEUX D., Mmes LEMAIRE C., ROYER M

ÉTAIENT EXCUSÉS : RAGUIDEAU D : pouvoir à LARUS P.

TONDEREAU P. : pouvoir à ROYER M.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : OGER F

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de conseil du 2 juillet 2012

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Délibérations budgétaires

Délibération n°77 : Délibération modificative de crédits - chapitre 041 - opérations patrimoniales :

Monsieur le Maire informe que le percepteur sollicite des mouvements dans l'inventaire communal. Il y a lieu d'adopter une délibération modificative de crédits qui n'affecte en rien le budget. Il faut affecter 309 092,50€ en dépenses et en recettes au chapitre 041 - opérations patrimoniales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 309 092,50€ au chapitre 041 en recettes et en dépenses afin de réaliser les opérations nécessaires dans l'inventaire communal. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Délibération n°78 : Délibération imputation 6232 - fête et cérémonies :

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de compléter la délibération n°20 du 14 mars 2012 relatif à l'article 6232 -fêtes et cérémonies, afin de pouvoir payer les tickets de boissons offerts par la commune à l'occasion des festivités du 13 juillet. Monsieur le Maire rappelle que c'était l'association des Danseurs du Nais qui était en charge de la buvette pour la soirée du 13 juillet 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'ajouter la mention suivante : boissons pour les musiciens, bénévoles et artificiers pour les manifestations publiques. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

3. Voirie

Délibération n°79 : groupement de commande - sous traitance pour les Pata :

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux de voirie dans le cadre du groupement de commande.

Monsieur le Maire fait part de l'acte de sous traitance de l'entreprise GTTP à l'entreprise Vernat pour la réalisation des pièces de Pata pour un montant de 9742,32€TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le sous-traitant de l'entreprise GTTP et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette opération.

Délibération n°80 : Talus Impasse des Douves - intervention géomètre pour délimitation domaine public ;

Monsieur le Maire informe qu'il a pris un arrêté interdisant la circulation piétonne dans l'impasse des douves car le talus s'éboule. Les propriétaires ont été contactés mais contestent l'origine du sinistre. Il y a lieu de mandater un géomètre pour délimiter le domaine public dans ce secteur et déterminer le propriétaire du terrain d'où sont originaires les éboulis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater un géomètre afin de délimiter le domaine public sur une partie de l'impasse des Douves à hauteur des parcelles cadastrées C844. C698 et C699. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Les propriétaires du talus ont informé que l'ancienne municipalité souhaitait faire un escalier sur ce chemin pour les parcours du patrimoine et contestent de ce fait la propriété de ce talus.

Dissimulation des réseaux avenue Eugène Hilarion :

Les travaux se terminent. Les fils et les lampadaires n'ont pas été enlevés.

Arrivée de Mme LEMAIRE à 20h45.

4. Bâtiment

- restructuration groupe scolaire

Les travaux de chauffage ont pris du retard ; ils auraient du être réalisés aux mois de juillet et août et une mise en demeure a été envoyée à l'entrepreneur.

Monsieur le Maire fait part des différents avenants :

Délibération n°81 : Restructuration du groupe scolaire : lot 2 - Maçonnerie - SAS Rodrigues et Fils – Avenant n°2 : moins value de 353,44 €HT

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n° 2 en moins value d'un montant de 353,44€HT pour la suppression d'une pointe de pignon.

Le marché signé avec l'entreprise SAS Rodrigues d'un montant initial de 154725,51 €HT, augmenté de l'avenant n° 1 de 8134,55€HT, minoré de l'avenant n°2 de 353,44 €HT, sera porté à 162506,62 €HT soit 194 357,92 €TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'avenant n°2 d'un montant de 353,44 €HT en moins value. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette autorisation.

Délibération n°82 : Restructuration du groupe scolaire : lot 3 - ravalements - les Façadiers du Centre – Avenant n°1 : Moins value de 222€HT

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 en moins value de 222,00€HT sur l'enduit monocouche sur classe garderie et restaurant.

Le marché signé avec l'entreprise les Façadiers du Centre d'un montant initial de 8757 72 €HT minoré de l'avenant n°1 de 222,00 €HT, sera porté à 8535,72 €HT soit 10208,72 €TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'avenant n°1 d'un montant de 222,00 €HT en moins value. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette autorisation.

Délibération n°83 : Restructuration du groupe scolaire : lot 4 - charpente - Abadie Avenant n°1 : plus value de 699.30€HT et moins value de 10965.18€HT

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 ayant pour objet une plus value de 699.30€ HT pour la pose des cache-moineaux et une moins value de 10965,18€ pour la suppression de bardage bois.

Le marché signé avec l'entreprise Abadie d'un montant initial de 42105,58 €HT, minoré de l'avenant n°1 de 10965,18 €HT en moins value et de 699.30€HT en plus value, sera porté à 31839,70 €HT soit 38080,28 €TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'avenant n°2 d'un montant de 10265,88 €HT en moins value. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents tous les documents relatifs à cette autorisation.

Délibération n°84 : Restructuration du groupe scolaire : lot 5 - couverture ardoise - Flabeau Avenant n°1 : plus value de 1733.74€HT et moins value de 432 €HT

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 ayant pour objet en plus value la pose d'une bande solin sur pignon et des ventilations supplémentaires et en moins value d'autres ventilations.

Le marché signé avec l'entreprise SAS Rodrigues d'un montant initial de 46780,03 €HT, augmenté de l'avenant n°1 de 1301,74€HT, sera porté à 48081,77 €HT soit 57505.80 €TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'avenant n°1 d'un montant de 1301,74 €HT en plus value. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Délibération n°85 : Restructuration du groupe scolaire : lot 11 - électricité - Rémy et Lebert Avenant n°1 : plus value de 128.00€HT

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 ayant pour objet en plus value le remplacement d'appareils fixes d'éclairage des tableaux de classe par des appareils orientables.

Le marché signé avec l'entreprise Rémy et Lebert d'un montant initial de 32228,65 €HT, augmenté de l'avenant n°1 de 920,20€HT, et augmenté de l'avenant n°2, de 128,00€HT. sera porté à 33276,85 €HT soit 39799,11 €TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'avenant n°2 d'un montant de 128,00 €HT en plus value. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Délibération n°86 : Restructuration du groupe scolaire: lot 6 - menuiseries aluminium - Miroiterie Saint-Hubert - Avenant n°1 : plus value de 263.00€HT

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 ayant pour objet en plus value la réalisation cylindres sur organigramme.

Le marché signé avec l'entreprise Miroiterie Saint-Hubert d'un montant initial de 32557,00 €HT, augmenté de l'avenant n° 1 de 263,00€HT, sera porté à 32820,00 €HT soit 39252,72 €TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'avenant n°1 d'un montant de 263,00 €HT en plus value. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Les bâtiments de l'école devraient être livrés au printemps.

Délibération n°88 : Rue des Caves Blanches - réalisation d'une clôture :

Monsieur le Maire fait part du devis de l'entreprise TERCA d'un montant de 2797,35€TTC pour la réalisation d'une clôture Rue des caves Blanches afin de sécuriser le chemin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Terca d'un montant de 2797,35€TTC. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Délibération n°89 : Rue des Caves Blanches - Reprise enrobé pour création d'un caniveau

Monsieur le Maire fait part du devis de l'entreprise Terca pour la création d'un caniveau rue des Caves Blanches pour un montant de 1418,84€TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

- logement de la poste - diagnostics

Monsieur le Maire informe que les diagnostics sont consultables en mairie et le logement de la poste est en vente à la société Avis au prix de 80 000€ net vendeur.

Les maisons se vendent difficilement actuellement : difficulté à obtenir des prêts, coût des transports pour se rendre sur les lieux de travail, surestimation de certains biens immobiliers.

Délibération n° 90 : Eglise - Travaux intérieurs - demande de subvention DRAC et Conseil Général :

Monsieur le Maire informe de la nécessité de travaux à réaliser dans l'église. Il a été constaté qu'une clef d'ogive s'affaissait et les ingénieurs de la DRAC se sont rendus sur place au courant du mois d'Août afin de préconiser les travaux nécessaires.

Monsieur le Maire rappelle que cette église est entièrement classée, en intérieur et en extérieur, y compris les objets mobiliers.

Monsieur le Maire fait part des devis de Monsieur Choynet, tailleur de pierres, qui était présent lors de la visite et a établi les devis conformément aux prescriptions :

Remplacement clef d'ogive : 664,68€TTC

Bouchage trou sous rampant de la nef : 992,08€TTC

Réfection joints corniche de la nef : 1244,84€TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ces 3 devis, sous réserve de la participation financière des services de la DRAC. Il sollicite ainsi une demande de subvention auprès de la DRAC au taux le plus élevé. Il sollicite ainsi une demande de subvention auprès du Conseil Général au taux le plus élevé. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention. Il autorise Monsieur le Maire à signer les devis en cas d'obtention de subventions.

Dégradations dans la commune :

Des actes de vandalisme ont été commis sur le lavoir. Monsieur Meunier a porté à nouveau plainte et demandé un devis de réparation.

Monsieur le Maire Adjoint informe qu'il a reçu une convocation au tribunal de grande instance de Tours pour les différentes dégradations commises depuis un an sur la commune (lampadaires, aire de jeux...). Il y a environ 8000€ de réparations. Plusieurs personnes sont convoquées. Des conseillers demandent les identités. Monsieur le Maire évoque la présomption d'innocence et ne divulguera ni les noms, ni les âges de ces personnes appelées à comparaître devant le tribunal.

Délibération n°91 : Travaux au Foyer Rural - demande de devis - demande de subventions :

Monsieur le Maire propose de solliciter des devis afin de déposer une demande de subvention DETR au titre de l'année 2013. Monsieur le Maire propose de faire appel au cabinet d'architecte qui intervient actuellement sur le groupe scolaire pour l'établissement d'un cahier des charges des travaux qui pourraient comprendre :

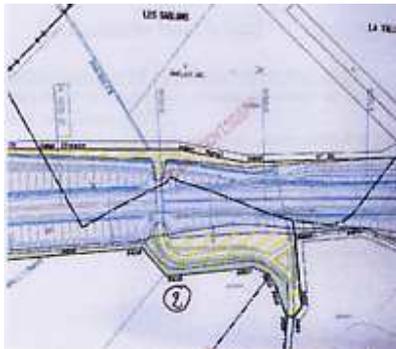
- la pose de laine de verre au plafond, d'une épaisseur de 300mm
- la réfection du parquet : des lambourdes sont à remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le concours de l'architecte et effectuer les demandes de devis. Il autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention DETR et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

5. Terrains Cofiroute

Délibération n°92 : Terrains Cofiroute - refus rétrocession de terrains à la commune

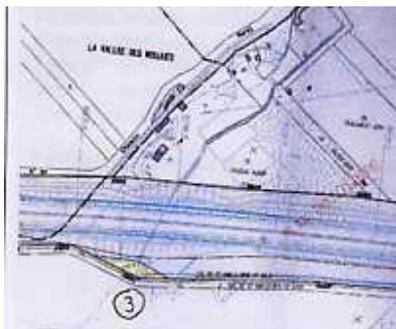
Monsieur le Maire fait part de la réponse de Cofiroute à la délibération n°90 du 7 décembre 2012. 3 points sur 5 ont été satisfaits. Les ouvrages liés à des rétablissements d'anciennes voiries ou d'anciens fossés seraient maintenus dans le domaine communal à savoir les deux points suivants : Précision plan 2 : terrains exigus en contrebas de l'autoroute et à l'abandon depuis l'ouverture de l'autoroute.



Cofiroute informe que cet ouvrage rétablit le CR35.

La voirie a effectivement fait l'objet d'une remise à la commune le 30 novembre 2005, acceptée par l'ancienne municipalité.

Monsieur le Maire précise que seule la voirie a été rétrocédée et non les délaissés de voirie : ce sont des friches inexploitable. De plus, des arbres ont été plantés par la Société Cofiroute et ces espaces, jamais entretenus, étaient compris dans les aménagements paysagers de l'autoroute. Il est peu compréhensible que ces espaces aient été sortis de l'emprise de l'autoroute



Précision plan 3 : il s'agit du bassin de rétention des eaux de l'autoroute, donc à la charge de celle-ci.

Cofiroute informe que cet ouvrage rétablit et ralentit les écoulements des eaux provenant de la vallée des Moujues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de l'acceptation par la Société Cofiroute des points 1,4 et 5 de la délibération n°90 du 7 décembre 2011.

Le Conseil Municipal maintient sa demande initiale auprès de la Société Cofiroute de prendre à sa charge l'entretien des ouvrages cités dans les points 2 et 3. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

6. Fosse à Digestat

Monsieur le Maire rappelle l'inquiétude de riverain sur le projet de création d'une fosse à digestat au lieu-dit la Paumerie, à proximité d'un étang privé. Monsieur le Maire fait part du double de la réponse de Monsieur le Préfet adressée à un des riverains du projet :

- cette fosse fait partie du projet de l'usine de méthanisation à Saint-Paterne-Racan
- les distances d'éloignement sont de 50 mètres des habitations et 35 mètres des cours d'eaux, puits et forages - aucune distance n'est requise vis-à-vis d'un étang en eaux closes.
- En conséquence, la demande n'est pas recevable car la procédure d'autorisation est terminée.
- L'installation fera l'objet d'une inspection dans le cadre du suivi annuel et permettra de constater des nuisances ou non.

Le Conseil Municipal prend acte de cette réponse.

7. Affaires scolaires

Scolarisation à Château du Loir : Monsieur le Maire fait part de la multiplication des élèves fréquentant les établissements de Château du Loir, ce qui confirme la réalité de notre bassin de vie et qui avait été décrite dans la délibération relative au schéma de coopération intercommunale.

Monsieur le Maire précise les difficultés prochaines relatives au ramassage des déchets ménagers ; Véolia souhaite revoir les termes du marché d'ici la fin de l'année. Monsieur le Maire informe que Touraine Plus pourrait modifier ses statuts afin que le nord de la Touraine soit intégré pour la compétence collecte des ordures ménagères.

Délibération n°87 : Scolarisation enfants Guérin à Saint-Paterne-Racan - refus participation financière

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération de Saint Paterne Racan du 28 juin 2012 relatif à l'inscription de deux enfants à l'école maternelle, Enzo et Mattéo GUERIN qui auront 3 ans en février 2013 et résidant de la commune. Cette inscription est subordonnée à deux conditions :

- Ouverture d'une 3^{ème} classe
- Participation financière de la commune de Saint Christophe sur le Nais ;

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°75 du 2 juillet 2012 informant la commune de Saint Paterne Racan que Saint Christophe sur le Nais ne verserait aucune participation financière pour l'inscription de ces deux enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, confirme sa délibération n°75 du 2 juillet 2012. Aucune participation financière ne sera versée pour toute demande d'inscription scolaire extérieure, la commune de Saint Christophe sur le Nais disposant de tous les services

scolaires et périscolaires. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fête des écoles : Elle aura lieu le 22 juin 2013. L'Espace Beau Soulage sera prêté à titre gracieux. Par contre, la cuisine ne pourra être utilisée qu'après signature d'un état des lieux et le versement d'une caution.

8. 11 novembre

Au programme :

- > Rassemblement devant la mairie à 9 h 30 avec la musique municipale.
- > Défilé au Monument aux Morts.
- > Dépôt de gerbes.
- > Vin d'honneur au Foyer rural.

9. Arbre de Noël - vœux

L'arbre de Noël aura lieu le 16 décembre 2012 à l'Espace Beau Soulage.
La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 4 janvier 2012 à 18h30.

10. Colis des Anciens

Délibération n°93 : Colis des anciens 2012 - 15€ et 8€

Ce colis est destiné aux anciens de la commune de plus de 70 ans (150 personnes) et aux 83 pensionnaires de l'EHPAD. Le prix du colis en 2011 était de 14€ et 8€ pour les résidents de l'EHPAD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'augmenter le prix du colis des anciens et le fixe au prix de 15€ le colis. Le colis pour les pensionnaires de l'EHPAD est maintenu au prix de 8€. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

11 .Bulletin municipal

Délibération n°94 : Bulletin Municipal 2012

Monsieur le Maire fait lecture du devis de l'imprimerie Briand d'un montant de 3 420,56 € TTC pour 550 bulletins, prix identique à 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord pour ce devis. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Les articles devront parvenir sous forme numérique pour le 15 novembre en mairie.

12. Demandes de logement

Monsieur le Maire fait part des demandes de logements en cours

Type 5 - appt 4 au 4 rue Elisabeth Le Port

Type 5 - appt 2 au 1 rue Elisabeth Le Port

Type 2 - 16 rue du Calvaire

Type 2 - 17 rue du vieux Château

Le Conseil Municipal, après étude des dossiers de candidatures, décide la répartition suivante :

Type 5 - appt 4 au 4 rue Elisabeth Le Port : Arend Delphine

Type 5 - appt 2 - 1 rue Elisabeth Le Port : Luczack Emma

13. Affaires diverses

Délibération n°95 : Demande d'emplacement camion pizza :

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'emplacement pour un camion Pizza de M. et Mme THIBAUT résidant à Tours Nord, un jour par semaine de 16h30 à 21h30. Monsieur le Maire précise que la commune ne dispose pas de branchement électrique sur la place. Monsieur le Maire fait part des tarifs pratiqués par les autres communes du secteur, à savoir 10 à 15€, avec branchement électrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et une voix contre (M. Rullon contre la gratuité) accepte l'installation du camion Pizza de M. et Mme Thibaut, à titre gratuit car il n'y a pas de branchement électrique, sur la Place Jehan d'Alluye le vendredi soir de 16h30 à 21h30.

Gymnastique volontaire : Monsieur le Maire fait part d'une lettre de remerciements pour la subvention communale et informe de la reprise des cours depuis le 4 septembre 2012

Danseux du Nais : Monsieur le Maire fait part d'une lettre de remerciements pour le vin d'honneur et la subvention attribuée pour la location de la salle Beau Soulage pour la manifestation du 22 juillet.

Tract politique : Le Conseil Municipal prend connaissance d'une documentation. Chaque conseiller pourra répondre individuellement.

Dark Dog Moto : le 8 octobre 2012, passage de nombreux motards dans la commune dans le cadre du rallye Dark Dog Moto.

Françoise Le Youdec : Monsieur le Maire fait part de doléances face aux dégâts opérés par les pigeons.

Monsieur le Maire informe que les pigeons n'appartiennent à personne, ne sont pas considérés comme nuisibles et ne relèvent pas de la police rurale ou communale.

La venue d'un fauconnier reste aléatoire : cela coûte environ 6000€ et les pigeons reviennent après éloignement. Les effaroucheurs ont une portée limitée de quelques mètres.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait reçu de nombreuses menaces par des personnes défendant la cause des pigeons, lorsqu'il avait été évoqué sur un blog* qu'une battue aux oiseaux pourrait être organisée voici quelques années.

Délibération n°96 : Avenue Hilarion - Erables Malades :

Monsieur le Maire Adjoint informe que les arbres de l'avenue Hilarion, des érables, sont malades depuis l'année passée et que ces arbres ne peuvent pas être traités. Monsieur le Maire rappelle qu'il y avait auparavant des arbres ornementaux (prunus et érables de petite taille) qui étaient en parfaite santé et arrachés à la pelleteuse à l'occasion des travaux de pavage en centre

ville. Le déplacement de la chaussée, effectué pour inciter au ralentissement des véhicules, n'a pas produit l'effet attendu.

Monsieur le Maire précise que les érables sont des arbres pouvant atteindre la taille de 25 mètres, que l'on ne peut pas tailler, et qu'il serait judicieux puisqu'ils sont malades, de les remplacer par de nouveaux arbres ornementaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à consulter l'entreprise Coccinelle et Jardins afin de déterminer les essences à planter et solliciter un devis. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le Maire Adjoint fait part du départ de Sébastien POUSSIN, employé via RES. Il a souhaité réintégrer l'entreprise Cogiter (travail en déplacement). Celui-ci était très qualifié dans le domaine des fleurs et a réalisé de belles compositions pour l'embellissement du village.

Des conseillers municipaux demandent des nouvelles des agents actuellement en arrêt :

L'agent en arrêt maladie est prolongé jusqu'au début de 2013 ;

L'agent en arrêt accident de travail a eu une expertise en juin avec une épaule non consolidée.

Levée de séance à 22h20

***Conseil municipal du 14 février 2009, point 14**

- Régulation des pigeons

M. Rullon a appelé le conseiller technique de la Fédération des Chasseurs du Nord-Ouest. Plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- contacter, pour information et conseil, le service d'hygiène de la ville de Tours qui est confronté régulièrement au problème.

- M. Lefranc, fauconnier de la société France Effarouchement, peut faire un devis. Cependant, il stipule que l'effarouchement n'est pas toujours la meilleure solution mais que des captures dans des volières posées dans l'église donneraient un résultat plus probant.

- le Président de chasse et le Lieutenant de louveterie local peuvent étudier le passage des oiseaux et effectuer une battue.

- L'empoisonnement, quant à lui, présente de trop gros risques sanitaires.

M. Meunier informe que la Commune de Château-La-Vallière a fait obturer les caches-moineaux de leur église avec du grillage.

M. le Maire demandera des devis pour ces différentes prestations et les présentera lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.